

# *Alarme des sapeurs-pompiers valaisans*

## *eAlarm*

Etat : Décembre 2016

**Les abréviations suivantes sont utilisées dans ce document:**

CEN	Centrale d'alarme de la Police cantonale / 118
CSI	Centre de secours incendie
CSP	Corps sapeurs-pompiers
OCF	Office cantonal du feu
OCVS	Organisation cantonale valaisanne de secours / 144
PC-Front	Poste de commandement Front
SP	Sapeurs-pompiers

# TABLE DES MATIERES

<b>1) Gestion des données dans le VS-Fire TS</b>	<b>4</b>
1.1 Données des personnes à alarmer	
1.2 Export des données de VS-Fire vers eAlarm	
<b>2) Gestion des données dans eAlarm</b>	<b>4</b>
2.1 Alarme des sapeurs-pompier	
2.2 Quittance active par le sapeur-pompier	
2.3 Fonctionnement d'un dispositif d'alarme	
2.4 Fonctionnement des essais d'alarmes	
2.5 Possibilité de déclencher les alarmes selon jour/nuit/semaine/weekend (plan d'engagement)	
<b>3) Déclenchement des alarmes par la CEN</b>	<b>6</b>
3.1 Systématisation des alarmes	
3.2 Alarmes sapeurs-pompier par 2 systèmes indépendants	
3.3 Quittance d'alarme à la CEN	
3.4 Protocoles d'alarmes	
3.5 Alarme intempestive – Fausse alarme	
3.6 Installations automatiques de détection incendie / Sprinkler / gaz	
<b>4) Interventions SP</b>	<b>9</b>
4.1 Alarme – Désincarcération lors d'accidents de circulation	
4.2 Alarme – Accident de train	
4.3 Alarme rouge – Appui à l'engagement et ambulance préventive sur place	
4.4 PC-Front	
4.5 Utilisation des sirènes fixes pour alarmes feu	
4.6 Course d'urgence avec feux bleus et avertisseur à deux sons alternés	
<b>5) Données techniques sur les moyens alarmés</b>	<b>10</b>
5.1 Mobile => alarme SMS prio	
5.2 Mobile => alarme vocale	
5.3 Raccordement d'un téléphone fixe => alarme vocale	
5.4 Recherche de personnes radio canaux 3 / 6	
5.5 Appareils fixes ou portables radio canaux 3 / 6	
5.6 Pager alphanumérique - TPS 074	
<b>6) Réseau radio</b>	<b>12</b>
6.1 Généralités	
6.2 Canal feu 4 T Tunnel	
<b>7) Polycom</b>	<b>14</b>
7.1 Aide-mémoire Polycom pour les sapeurs-pompier	
7.2 Réparation appareils Polycom	
<b>8) Divers</b>	<b>14</b>
8.1 Non-conformités	
8.2 Adresse	
8.3 Annexes	

## 1) GESTION DES DONNÉES DANS LE VS-FIRE TS

### 1.1) Données des personnes à alarmer

Les données des SP sont gérés dans le programme de gestion « VS-Fire TS ». Les droits d'accès à ce programme sont gérés par le commandant du feu de chaque CSP. En cas de question, n'hésitez pas de contacter l'OCF.

Le CSP est responsable d'introduire les données dans le Vs-Fire TS et de gérer les SP dans les groupes d'alarmes eAlarm.

Sur demande du CSP, l'OCF crée les groupes d'alarme eAlarm dans le VS-Fire TS. Lors des mutations pour eAlarm dans le VS-Fire, l'OCF contrôle les formats des numéros de téléphones. En cas d'erreur, un email est adressé à la personne qui a saisi la mutation avec la mention des erreurs constatées.

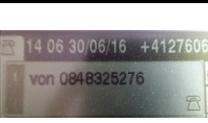
### 1.2) Export des données de VS-Fire vers eAlarm

L'export des données vers le système d'alarme eAlarm est fait, en général, les lundis et jeudis soir à 17h00. Les données à traiter doivent être dans le caddie eAlarm au plus tard à 15h00 du même jour.

## 2) GESTION DES DONNÉES DANS EALARM

### 2.1) Alarme des sapeurs-pompiers

Les SP sont alarmés en CASCADE. C'est à dire, le système d'alarme transmet:

1		d'abord un SMS prio sur le Tél. Mobile.  Si le SMS prio est quittancé activement par le SP, l'alarme est arrêtée pour lui.
2		Si l'alarme n'est pas quittancée dans le 30 secondes, l'alarme est diffusée par message vocal sur le Tél. Mobile.  Une alarme vocale sonne env. 8 - 9 fois.  Si l'alarme est quittancée activement par le SP, l'alarme est arrêté pour lui.
3		Si l'alarme n'est pas quittancée dans les 60 secondes, l'alarme est diffusée sur le Tél. Fixe privé.

Les radios et recherches de personnes canal 3/6 et les pagers alphanumérique sont transmis sans retard par le eAlarm.

La cascade permet d'alarmer les SP sur les moyens possibles. Elle évite également au sapeur d'être alarmé inutilement par plusieurs moyens en simultané.

Le système Polycom n'est pas prévu pour déclencher les alarmes.

## 2.2) Quittance active par le sapeur-pompier

### a) SMS prio

Appareils mobiles	
Le SMS flash doit être fermé, le SMS ouvert et quittancé.	Touche 1 pour confirmer Touche 2 pour refuser

Le SMS de quittance est gratuit.

### b) Messages vocaux

Appareils mobiles / Appareils fixes	
A la fin du message vocal, la remarque suivante est diffusée :	Pressez 1 pour confirmer 2 pour refuser 3 pour écouter à nouveau le message

## 2.3) Fonctionnement d'un dispositif d'alarme

Les SP sont alarmés depuis eAlarm par des dispositifs d'alarme préconfigurés. Les commandants du feu doivent **connaître leurs dispositifs d'alarme**.

Un dispositif d'alarme est créé avec un ou plusieurs groupes eAlarm (exportés régulièrement du VS-Fire TS).

Un dispositif d'alarme contient:

- Le(s) groupe(s) à alarmer (év. avec des plans d'engagement, voir point 2.6)
- les adresses email pour l'envoi automatique des protocoles d'alarmes
- le message prédéfini : Indicatif radio, Alarme "nom du dispositif", ..... – veuillez quittancer (p. ex. : Platta, Alarme Sion rouge, ..... vq)

## 2.4) Fonctionnement des essais d'alarmes

Les essais d'alarmes ont lieu 2 x par année pour chaque CSP. Le planning est publié sur le site <https://www.vs.ch/fr/web/sscm/alarme-sapeurs-pompiers>.

Il s'agit d'un contrôle de liaison de tous les appareils d'un CSP raccordés au système d'alarme et non pas des dispositifs.

Les essais d'alarmes sont préparés et déclenchés par l'OCF selon le planning annuel, sans intervention de la CEN. Pour cette raison, merci de ne pas quittancer à la CEN les essais d'alarme.

Lors des **essais d'alarmes**, les SP doivent **uniquement quittancer le dernier moyen alarmé** (donc si le raccordement fixe est programmé, le SP ne doit pas réagir sur l'alarme SMS prio, l'alarme vocale sur le Mobile, mais uniquement quittancer l'appel vocal sur le raccordement fixe). Pour lesdits essais, il faut laisser se dérouler tout le processus, sur tous les moyens.

En cas de problèmes, transmettez la fiche de non-conformité via [feu@admin.vs.ch](mailto:feu@admin.vs.ch) à l'OCF.

## **2.5) Possibilité de déclencher des alarmes selon jour/nuit/semaine/weekend =>Plans d'engagement**

La majorité des SP valaisans est sur le système d'alarme eAlarm. Afin de respecter les limites selon les concepts cantonaux en vigueur (secours routiers notamment), nous vous proposons de différencier les alarmes suivant l'heure / le jour / le mois / la semaine. D'autant plus que ce mode permette de décharger les piquets et d'alarmer dans un tournus fixé les SP. Voilà 3 exemples possibles :

p. ex. Jour : Alarme groupe 1  
Nuit : Alarme groupe 2

et/ou Alarme mois impairs (groupe 1)  
Alarme mois pairs (groupe 2)

et/ou Tournus des alarmes par plusieurs semaines :  
Semaine 1 : Groupe 1  
Semaine 2 : Groupe 2  
Semaine 3 : Groupe 3  
et ensuite de nouveau semaine 1, 2, 3, ...

De telle manière, les SP qui ont été alarmés pendant la journée ne seront plus dérangés pendant la nuit. Ou les SP alarmés en janvier, ne seront pas alarmés en février, sauf si une intervention ne pourra pas être maîtrisée avec le premier groupe, le 2<sup>ème</sup> groupe d'alarme pourra être déclenché sur demande par la CEN.

Les possibilités sont vastes et peuvent être combinées. Si l'alarme de vos SP par des plans d'engagement vous intéresse, n'hésitez pas à contacter l'OCF.

## **3) DÉCLENCHEMENT DES ALARMES PAR LA CEN**

### **3.1) Systématisation des alarmes**

L'alarme est déclenchée selon les directives cantonales suivantes :

<b>1</b> <b>R</b> <b>O</b> <b>U</b> <b>G</b> <b>E</b>	<b>FEU</b>	<b>HABITATION</b>	cave	garage souterrain
			appartement	combles
		<b>BATIMENT</b>	home	hôpital, hôtel
			bâtiment élevé	grand magasin
			EXPLOITATION AGRICOLE	
		ENTREPRISE		
		ALARME AEROPORT		
	<b>HYDR/CHIM</b>	ACCIDENT TRANSPORT MARCHANDISES DANGEREUSES		
		POLLUTION COURS D'EAU		
	<b>DIVERS</b>	ALARME TUNNEL, GALERIE		

<b>2</b> <b>J</b> <b>A</b> <b>U</b> <b>N</b> <b>E</b>	<b>FEU</b>	CHEMINEE	+ Maîtres ramoneurs VS
		FORET	+ Feu de forêts (informations forestiers)
		VEHICULE (avec accident)	
	<b>EAU</b>	INONDATION IMPORTANTE	
		DEBORDEMENT - INTEMPERIE	
	<b>DIVERS</b>	ALARME CSI (selon directives)	
ACCIDENT DE CIRCULATION AVEC PERSONNE INCARCEREE (désincarcération)			

<b>3</b> <b>B</b> <b>L</b> <b>E</b> <b>U</b>	<b>FEU</b>	VEHICULE (sans accident)	
		PRE, BROUSSAILLES	
	<b>EAU</b>	PEITTEINONDATION	
	<b>HYDR/CHIM</b>	ACCIDENT DE CIRCULATION AVEC (OU RISQUE DE) FUIE	
		FUIE FAIBLE QUANTITES SUR SOL	
	<b>DIVERS</b>	ACCIDENT DE CIRCULATION AVEC BLESSE(S) NON INCARCERE(S)	
		SAUVETAGE PERSONNES, ANIMAUX	
		ALARME automatique : DETECTION, SPRINKLER	
		RENFORT AEROPORT	
		PANNED'ASCENSEUR	
NID DE GUEPES			
PEITTES ALARMES DIVERSES (éclairage, caméra therm., explosim., ventilat.)			

Pour que l'alarme fonctionne correctement, il faut alarmer graduellement les pompiers :

<b>ALARME ROUGE</b>	env. 20 à 30 personnes
<b>ALARME JAUNE</b>	env. 10 à 15 personnes
<b>ALARME BLEUE</b>	env. 3 à 5 personnes

Cette structure doit impérativement être respectée. Notamment pour la facturation des interventions, veuillez respecter les chiffres selon les concepts cantonaux en vigueur (secours routiers).

Chaque CSP a la possibilité de créer des groupes supplémentaires (protection respiratoire, chauffeurs etc). Ces groupes sont uniquement déclenchés sur demande du corps SP par la centrale d'engagement.

### 3.2) Alarmes sapeurs-pompiers par 2 systèmes indépendants

Actuellement presque tout le monde est atteignable, en tout temps, sur les systèmes iPhone ou Android. Cependant, pour des raisons de sécurité, les CSP doivent être également alarmés par 2 système indépendants (p. ex. radio ou pager).

### 3.3) Quittance d'alarme à la CEN

Toutes les alarmes sont déclenchées selon la systématisation cantonale. L'alarme reçue doit être **dans tous les cas quittancée** de suite. La quittance peut se faire par différents systèmes :

- à Rhona via Polycom **G550 (touche 1 du clavier)**
- par téléphone **027 / 326 56 18**
- par téléphone **118 / 117 / 112**

Selon les bases légales, si l'alarme n'est pas quittancée dans les 3 minutes qui suivent, la CEN doit déclencher le Centre de Secours Incendie concerné.

### 3.4) Protocoles d'alarmes

Les protocoles d'alarmes sont envoyés par email aux adresses transmises par le CSP via le formulaire "Adresses email".

Dans les protocoles d'alarmes figurent plusieurs informations :

- dispositif alarmé avec date/heure du début/fin d'alarme
- message diffusé
- noms, prénoms, numéros des personnes alarmées
- groupes alarmés
- statut d'alarme

Le statut d'alarme informe comment l'alarme a été transmise sur un raccordement précis:

 oui:

 non:

 non valable:

 Envoyé:

 Erreur d'envoi:

 Non quittancé:

 non-atteints:

Non valable: Si la quittance active n'est pas 1 (oui) / 2 (non) ou oui / non

Envoyé : SMS délivré, mais pas quittancé activement

Non-quittancé: SMS envoyé par le réseau mobile. Le téléphone n'a pas été quittancé activement par 1 ou 2

Non-atteints : SMS envoyé par le réseau mobile. Le téléphone n'a pas été décroché.

### 3.5) Alarme intempestive – Fausse alarme

L'intervention n'est jamais interrompue. Il en est de même lors d'alarmes intempestives et d'installations de détection automatique incendie.

### **3.6) Installations automatiques de détection incendie/Sprinkler/gaz**

Si la même installation automatique provoque de manière régulière des alarmes intempestives, veuillez effectuer une facturation progressive. Le propriétaire doit être rendu attentif qu'il doit faire régler son installation. Si nécessaire, une entreprise d'installation spécialisée peut être consultée.

## **4) INTERVENTIONS SP**

### **4.1) Alarme — Désincarcération lors d'accidents de circulation**

En cas d'une alarme « désincarcération » lors d'un accident de circulation, la CEN déclenche le CSP en bleu et le CSI en jaune. Le message d'alarme est identique pour les 2 organisations alarmées.

Les pompiers reçoivent de plus amples renseignements (nombre de personnes coincées dans le ou les véhicules, feu ou danger de feu, éclairage etc.) lors de la quittance par la CEN. Dans tous les cas, le CSI doit intervenir avec un véhicule d'extinction et de désincarcération et le CSP local avec un véhicule de première intervention.

### **4.2) Alarme – Accident de train**

En cas d'un accident de train, la CEN déclenche le CSP en rouge, le CSI A en jaune ainsi que le groupe train du Valais-Romand. Le message d'alarme est identique pour les 3 organisations/groupes alarmés.

### **4.3) Alarme rouge – Appui à l'engagement et ambulance préventive sur place**

Lors des alarmes rouges, le groupe « Appui à l'engagement » est informé. Suivant les informations de la CEN, un membre de ce groupe se déplace.

Selon l'appréciation du membre du groupe « Appui à l'engagement », en cas d'alarme feu d'appartement, d'exploitation agricole, de tunnel, de bâtiment, d'entreprise et d'usine, le membre du groupe « Appui à l'engagement » informe l'OCVS qui envoie une ambulance préventive sur place.

### **4.4) PC-Front**

Lors de chaque intervention importante et dès l'engagement de plusieurs unités d'intervention, les sapeurs-pompiers doivent installer et gérer le PC Front selon les informations et le matériel remis par l'OCF. Le triopan "Direction d'intervention" avec la lampe clignotante rouge sera placé bien en vue et le chef d'intervention portera le gilet prévu à cet effet.

Un point de contact sera fixé pour accueillir les renforts et les diriger au PC Front. Les documents de conduite seront utilisés. Un rapport final coordonné avec toutes les forces d'intervention sera réalisé par la direction d'intervention et distribué aux responsables et à l'OCF.

Les communications entre les différentes forces d'intervention doivent être faites via Polycom sur les canaux G034 (Bas-Valais) et G011 (Valais-Central).

#### 4.5) Utilisation des sirènes fixes pour alarmes feu

L'ordonnance de l'Office fédéral pour la Protection de la Population n'autorise plus l'utilisation des sirènes pour les alarmes feu. Pour ces sirènes, seul les signaux « Alarme générale » et « Alarme eau » sont autorisés.

**Dans tous les cas, vous êtes obligés d'informer la CEN si une sirène fixe est déclenchée.**

#### 4.6) Course d'urgence avec feux bleus et avertisseurs à deux sons alternés

Selon l'ordonnance sur les règles de la circulation routière, les feux bleus et l'avertisseur à deux sons alternés seront actionnés seulement lorsque la course officielle est urgente et que les règles de la circulation ne peuvent pas être respectées.

Pour les SP une course est uniquement urgente quand il s'agit de sauver la vie et de protéger des biens importants. Les interventions techniques notamment ne doivent pas être traitées comme course urgente.

### 5) DONNÉES TECHNIQUES SUR LES MOYENS ALARMÉS

#### 5.1 Mobile => ALARME SMS PRIO

<b>Remarques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sonnerie selon le réglage du téléphone mobile</li> <li>- affichage de l'alarme directement sur le display (flash)</li> <li>- 2 SMS (SMS flash et SMS normal)</li> <li>- réception de l'alarme, même lors d'une conversation en cours</li> <li>- répétition rapide de transmission d'alarme SMS prio pendant 11 minutes malgré que le 3ème moyen ait été déclenché</li> <li>- nombre de SMS prio alarmés à la fois: pas de limite</li> </ul>
<b>Désavantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- transmission <b>pas</b> garantie à 100 %</li> <li>- pas d'alarme si éteint ou accu vide</li> <li>- <b>lors d'une alarme sans succès pendant 11 minutes, pas d'alarme, même pas sur le combox</b></li> <li>- les déviations ne fonctionnent pas</li> <li>- traitement prioritaire uniquement pour les abonnements Swisscom</li> </ul>
<b>Identification d'alarme</b>	<b>+41 79 252 76 32</b> (à mémoriser comme "Alarme SP")
<b>Quittance active par le SP pour Mobile simple</b>	fermer le SMS flash, ouvrir le SMS Touche 1 pour quittancer Touche 2 pour refuser

Le SMS de quittance est gratuit.

## 5.2 Mobile => ALARME VOCALE

<b>Remarques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sonnerie selon le réglage du téléphone mobile</li> <li>- les deviations fonctionnent</li> <li>- une alarme vocale sonne 8-9 fois</li> <li>- pas de limite de nombre de vocaux par le système d'alarme, mais surcharge du réseau mobile possible.</li> </ul>
<b>Désavantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- transmission <b>pas</b> garantie à 100 %</li> <li>- pas d'alarme si occupé (à moins que le mobile aie l'option "activation 2ème appel")</li> <li>- pas d'alarme lors de surcharge du réseau mobile</li> <li>- pas d'alarme lors d'une non-couverture par le réseau mobile</li> <li>- pas d'alarme si éteint ou accu vide</li> <li>- pas d'alarme si combox enclenché</li> <li>- traitement prioritaire uniquement pour les abonnements Swisscom</li> </ul>
<b>Identification d'alarme</b>	<b>0848 325 276</b> (à mémoriser comme "Alarme SP")
<b>Quittance active par le SP</b>	Touche 1 pour quittancer Touche 2 pour refuser Touche 3 pour répéter le message

## 5.3 Raccordement d'un téléphone fixe => ALARME VOCALE

<b>Moyen</b>	Raccordement de téléphone fixe (analogique, ISDN, réseau câblé télévision, .....)
<b>Remarques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sonnerie selon le réglage du téléphone fixe</li> <li>- les deviations fonctionnent</li> <li>- nombre de vocaux à la fois: pas de limite</li> <li>- si raccordement ISDN, ne pas utiliser le numéro principal, mais un numéro subordonné.</li> <li>- les alarmes sont diffusées par le réseau public</li> </ul>
<b>Désavantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- transmission <b>pas</b> garantie à 100 %</li> <li>- pas d'alarme si occupé</li> <li>- les répondeurs fonctionnent, l'alarme est considérée comme non-atteint</li> <li>- le fax doit être en programmation automatique</li> </ul>
<b>Identification d'alarme</b>	<b>0848 325 276</b> (à mémoriser comme "Alarme SP")
<b>Quittance active par le SP</b>	Touche 1 pour quittancer Touche 2 pour refuser Touche 3 pour répéter le message

## 5.4 Recherches de personnes radio canaux 3/6

<b>Remarques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- transmission presque à 100 % garantie</li> <li>- possibilité de réécoute du message, en cas de fonction mémo</li> </ul>
<b>Désavantages</b>	couverture pas assurée dans sous-sol, zones éloignées et bâtiments en béton armé (abri Pci)

## 5.5 Emetteurs-récepteurs radio fixes ou portables canaux 3/6

<b>Remarques</b>	- transmission presque à 100 % garantie
<b>Désavantages</b>	- couverture pas assurée dans sous-sol, zones éloignées et bâtiments en béton armé (abri Pci)

## 5.6 Pager alphanumérique – TPS 074

<b>Remarques</b>	- transmission presque à 100 % garantie - appel de groupe - indépendance complète du réseau de téléphone public - pas de surcharge sur système TPS possible - l'alarme est prioritaire
<b>Désavantages</b>	- après l'alarme, plus d'information supplémentaire - couverture pas assurée dans tunnels, sous-sol, bâtiments en béton armé (abri Pci)

## 6) RESEAU RADIO

### 6.1) Généralités

Les prescriptions selon les directives de la CSSP et de la FSSP, les directives cantonales pour les sapeurs-pompiers ainsi que l'attribution des canaux radio sont à respecter.

Désignation	Stations	Canaux									Watts	
		3	4	4T	5	6	7	8	10	11	PAR	
<b>CSI A</b>	Fixes	X				X						10
Centre de secours incendie A	Mobiles	X	X*	X*	X*	X		X*	X*	X*		10
	Portatives	X	X	X	X	X		X	X	X		2.5
	RP / Alarme	X										
<b>CSI B / CIR / CSP</b>	Fixes					X						10
Centre de secours incendie B	Mobiles		X*	X*	X*	X		X*	X*	X*		10
	Portatives		X	X	X	X		X	X	X		2.5
Corps de sapeurs-pompiers locaux	RP / Alarme					X						
<b>CSI C</b>	Fixes	P				P	X*					10
Centre de secours incendie C	Mobiles	X	X*	X*	X*	X	X*	X*	X*	X*		10
	Portatives	X	X	X	X	X	X	X	X	X		2.5
	RP / Alarme						X					
<b>CSP E</b>	Fixes						X					2.5
Corps de sapeurs-pompiers d'entreprises	Mobiles		X*		P	P	X	X*	X*	X*		2.5
	Portatives		X		P	P	X	X	X	X		2.5
	RP / Alarme						X					

**Légende :**                      **X**    Attribution requise  
   **P**    Attribution possible

**Remarques :**

- \* MAX. 2.5 Watts PAR (puissance apparente rayonnée à l'antenne)
- Les canaux 4, 5, 8, 10 et 11 ne sont attribués qu'aux stations mobiles et portables avec une puissance d'émission limitée à 2.5 Watts (PAR).
- Le canal 11 est réservé en cas de besoin pour les manifestations où les SP sont engagés pour la sécurité

Nous vous rappelons que les fréquences allouées aux sapeurs-pompiers (canaux 3-4-6-7-8-10) ainsi que le canal K (5) ne doivent en aucun cas être utilisés pour un service lors de manifestations pour les ordres de parcage de véhicules, régulation du trafic, d'organisation de fête, de transmission de résultats sportifs, approvisionnement de cantines, etc. Même si les sapeurs-pompiers sont officiellement engagés, il est exigé l'emploi d'autres fréquences autorisées, voire de louer des appareils radio avec une fréquence spéciale.

**Le CSP est responsable que les concessions radio avec l'OFCOM sont à jour.**

**6.2) Canal feu 4 T tunnel**

Le canal 4T est uniquement utilisé pour les communications à l'intérieur des tunnels et ceci en combinaison avec le canal 4 de l'extérieur. Une distance minimum de 20 m doit être respectée entre le portail du tunnel et les stations mobiles et portables de l'extérieur.

La liste des tunnels valaisans avec leurs équipements de radiocommunication est publiée sur notre site internet <https://www.vs.ch/fr/web/sscm/alarme-sapeurs-pompiers> .



*Réglage des appareils sur les canaux :*

- 4 (158.775) à l'ext. (min. 20 m du portail)
- 4T (158.775/163.375) à l'intérieur du tunnel

## 7) POLYCOM

### 7.1) Aide-mémoire Polycom pour les sapeurs-pompiers

Sur notre site internet <https://www.vs.ch/fr/web/sscm/informations-polycom> l'aide-mémoire Polycom pour les sapeurs-pompiers est publié. Il donne tous les renseignements utiles pour l'utilisation Polycom par les SP.

### 7.2) Réparation appareils Polycom

Les appareils Polycom défectueux doivent être transmis (sans accessoires) à l'OCF avec le formulaire correctement rempli « Réparation Appareil Polycom / Flotte 5 (Sapeurs-pompiers).

Il peut être téléchargé depuis notre site <https://www.vs.ch/fr/web/sscm/informations-polycom>

Un appareil de remplacement peut être demandé à l'OCF pendant le temps de réparation.

**Le CSP est responsable que les concessions Polycom avec l'OFCOM sont à jour.**

## 8) DIVERS

### 8.1) Non-Conformités

Lors de non-conformités d'alarmes, nous vous prions de bien vouloir adresser à l'Office cantonal du feu le formulaire « Fiche de non-conformité alarme SP ». Ces formulaires doivent être remplis correctement et devront nous **parvenir de suite** par fax ou par E-Mail.

### 8.2) Adresse

Office cantonal du feu - Rue des Casernes 40 - 1950 Sion

Tél. 027 606.70.50 / Fax 027 606.70.54

E-Mail: [feu@admin.vs.ch](mailto:feu@admin.vs.ch)

### 8.3) Annexes

- Fiche de non-conformité – Alarme SP
- Formulaire „Adresses E-Mail“